



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086965-20250403-D2025_04_03-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2025

Délibération n° 2025-04-03

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 28 mars 2025.

Présents : Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD ; M. Sébastien JEANSON ; Mme Régine LOSSEROY ; MM. Philippe BEREZIAT, Jean-Pierre PICHOD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET ; M. Guillaume RIGOLLET ; Mmes Marie-Eve SOUPE, Julie SUBTIL.

Excusés ayant donné procuration :

Christelle VIVERGE donne procuration à Sébastien JEANSON,
Pierre MICHELARD donne procuration à Virginie GRIGNOLA-BERNARD,
Anne-Laure BONNAIRE donne procuration à Julie SUBTIL,
Isabelle MOREL donne procuration à Gilles PERDRIX,
Aurélie DENIAU donne procuration à Marie-Eve SOUPE.

Absent excusé : M. Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Philippe BEREZIAT.

Nombre de membres : en exercice : 19 - Présents : 13 - Représentés : 5 - Votants : 18.

Objet : Demande de subventions - Requalification de la Rue des Adams et du Chemin des Fontaines

Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire rappelle que suite à une étude de mobilité et de sécurisation de voirie à l'échelle de Bresse Vallons, incluant les cœurs des villages et des hameaux, la commune prévoit un aménagement « Pilote » d'un tronçon préfigurateur de voirie (Aménagement à partir du cœur de village de Cras sur Reyssouze et particulièrement de la rue des Adams et du chemin des Fontaines, soit environ 1,5 km de voirie communale partagés, servant à terme de modélisation sur l'ensemble de nos cœurs de villages et hameaux) sur le principe d'une voirie partagée intégrant également une circulation douce (piéton / cyclo) et des aménagements de sécurisation et d'équipement favorisant la mobilité douce à partir du cœur de village de la commune déléguée de Cras sur Reyssouze.

En lien côté Nord, vers, à terme, la Plaine Tonique commune de Malafretaz et la connexion avec la voie verte « la Traverse » via Montrevel en Bresse.

En lien côté sud, vers, à terme le croisement avec la départementale N° 975 et la jonction avec la voie verte « la Traverse ».

Elle rappelle que pour cette opération, différentes subventions ont déjà été attribuées et qu'afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune, suite à la validation de l'APD pour un montant de 911 714.00 €, souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	
MOE	77 450.00
TRAVAUX	911 714.00

Total dépenses	989 164.00
Recettes	
Département – amende de Police	87 525.00
Grand Bourg Agglomération – PET 2	219 798.00
DSIL	197 832.00
Autofinancement	484 009.00
Total recettes	989 164.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- ✚ **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL,
- ✚ **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD

